

Le 10 avril 2008

L'honorable Maxime Bernier
Ministre des Affaires étrangères
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom du Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA), un groupe de travail du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), dans le but de vous faire part de notre inquiétude et d'exhorter le Canada à protéger les droits de la personne. En effet, nous avons récemment constaté que les menaces et les attaques contre les organisations non gouvernementales, les syndicats et les défenseurs des droits de la personne se multiplient en Colombie.

Un grand nombre d'organisations et de particuliers qui ont aidé à organiser des rassemblements le 6 mars dernier à la mémoire des victimes de violence commise par les paramilitaires ou d'autres formes de violence, et qui ont participé à ces événements ont été ciblés par la suite. Dans un communiqué de presse diffusé le 13 mars, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a demandé aux autorités de la Colombie d'assurer la protection des défenseurs des droits de la personne et des organisateurs communautaires. Le HCR a instamment prié le bureau du procureur général d'ordonner une enquête sur cette affaire.

En mars 2008, cinq syndicalistes ont été assassinés. L'un d'eux, dirigeant local, avait participé à l'organisation des rassemblements du 6 mars, tandis que les autres étaient membres de syndicats présents à ces manifestations. On a relevé sur trois des syndicalistes des marques de torture similaires, ce qui révèle que ces actes ont été exécutés de façon délibérée et systématique.

Durant la semaine qui a suivi les rassemblements du 6 mars, plusieurs ONG, dont quelques-unes sont des partenaires de longue date d'organisations canadiennes de développement international, ont reçu des menaces par courriel, parmi elles MINGA, la commission des juristes de la Colombie, CODHES, le mouvement national en faveur des victimes, CINEP, ONIC et les Brigades de paix internationales. Dans l'un de ces courriels où figuraient leurs noms, 28 défenseurs des droits de la personne étaient qualifiés de guérilleros et menacés de mort. L'auteur de la plupart des menaces signait ses messages en tant que membre des « Aigles noirs » (un groupe de paramilitaires). Postérieurement, certains membres du personnel des organisations communautaires ont été kidnappés et battus, et des bureaux ont signalé le vol de dossiers et d'ordinateurs.

Jusqu'ici, une personne seulement a été interpellée en rapport avec cet enchaînement d'actes violents. Une femme, mise en garde à vue pour avoir distribué des tracts contenant des menaces de mort, a été relâchée peu de temps après.

Nous sommes consternés qu'une déclaration faite à la radio par José Obdulio Gaviria, un conseiller du président Uribe, ait mis en péril la sécurité des défenseurs des droits de la personne. M. Gaviria a affirmé à tort que les organisateurs des rassemblements du 6 mars étaient les forces

armées révolutionnaires de la Colombie (FARC). Il est allé jusqu'à déclarer qu'Ivan Cepeda, porte-parole du mouvement national pour les victimes (MOVICE) était un membre affilié des FARC. Le surlendemain, la page web des forces d'autodéfense de la Colombie reprenait ces déclarations. De telles affirmations extrêmement dangereuses sont un moyen d'intimidation.

Les septièmes directives présidentielles de 1999 et de 2001 ordonnent aux fonctionnaires de s'abstenir de contester la légitimité des ONG et de leurs membres et d'éviter de soulever de fausses allégations ou accusations qui peuvent nuire à leur sécurité, leur honneur et leur intégrité.

La septième directive de 1999 prescrit en outre que les fonctionnaires doivent s'abstenir de toute déclaration susceptible d'exclure, de harceler des organisations ou d'inciter au harcèlement à leur égard ou de toute déclaration susceptible de jeter le discrédit sur leur travail.

Il incombe à l'État colombien de protéger la vie et les droits de tous les citoyens et de défendre le rôle crucial des organisations de la société civile comme il se doit dans une démocratie.

Nous croyons que les derniers incidents sont révélateurs des fortes tendances préoccupantes constatées au cours de l'année par les groupes de défense des droits de la personne. La dernière série d'attaques menées par les groupes paramilitaires soulève de sérieuses questions quant à l'efficacité de la politique démocratique de la Colombie en matière de sécurité, le processus de démobilisation amorcé et le programme politique des groupes paramilitaires comme les Aigles noirs. La violence contre les syndicalistes et les défenseurs des droits de la personne en Colombie n'est ni un problème du passé ni un élément d'un contexte généralisé du crime dans le pays.

Face aux toutes dernières attaques, nous insistons pour que le Canada :

1. Soulève nos préoccupations relatives aux actes de violation des droits de la personne et presse instamment le gouvernement colombien d'assurer la protection des personnes menacées.
2. Exhorte le gouvernement colombien à ordonner immédiatement une enquête impartiale et complète dans chacune des circonstances, qu'il s'agisse de menaces ou de mort; veille à ce que les responsables soient poursuivis et transmette ainsi le ferme message qu'il met fin à l'impunité et garantit la protection des syndicalistes et en particulier celle des défenseurs des droits de la personne.
3. Réclame du gouvernement colombien qu'il se conforme aux recommandations du rapport (2004) du HCR d'imposer des mesures disciplinaires aux fonctionnaires dont les déclarations, actions ou omissions mettent en danger la vie des défenseurs des droits de la personne.

Recevez nos meilleures salutations.

Le président-directeur général du CCCI

La co-présidente du GOPA,

Gerry Barr

Marlen Mondaca

c.c. M. Bob Rae, porte-parole du Parti libéral du Canada pour les Affaires étrangères
Mme Francine Lalonde, porte-parole du Bloc québécois pour les Affaires étrangères
M. Paul Dewar, porte-parole du Nouveau parti démocratique pour les Affaires étrangères
M. Mathew Levin, ambassadeur du Canada en Colombie